

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-051-15093/23/BM

■ Approbation d'une convention avec la Régie Culturelle Scènes et Cinés pour l'action "Culture Solidaire"

68243

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'action « Culture Solidaire » vise à favoriser l'accès à la culture pour ceux qui en sont les plus éloignés, et notamment les publics en insertion socio-professionnelle.

Le but étant de leur faire découvrir leur environnement culturel, de se l'approprier, et de se familiariser avec ses structures afin d'atteindre une certaine autonomie d'accès à l'issue du parcours de découverte qui leur sera proposé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 709/16 du 28 décembre 2016 du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence approuvant la convention de partenariat avec la Régie Culturelle Scènes et Cinés pour faciliter l'accès aux spectacles proposés aux familles en difficulté des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) agréées « Atelier et Chantier d'Insertion » du Territoire du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que par délibération n° 709/16 en date du 28 décembre 2016, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a approuvé la convention de partenariat avec la Régie Culturelle Scènes et Cinés pour faciliter l'accès aux spectacles proposés aux familles en difficulté des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) agréées « Atelier et Chantier d'Insertion » ;
- Que cette action « Culture Solidaire », réalisée dans le cadre de sa compétence Cohésion Sociale et Politique de la ville permet à la collectivité de poursuivre et développer son implication en matière d'aide à l'insertion sociale et au développement du lien social sur le

territoire, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville ;

- Qu'après avoir privilégié les familles, les salariés en insertion des Structures d'Insertion par l'activité économique (SIAE), elle touche aujourd'hui l'ensemble des publics en insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son action en matière de cohésion sociale et politique de la ville.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Régie Culturelle Scènes et Cinés pour faciliter l'accès aux spectacles proposés aux publics en difficultés du Territoire, pour un coût estimé à 5 500 euros pour l'exercice 2024.

Article 2 :

Les actions se dérouleront tout au long de l'année civile 2024 au sein des équipements de la Régie Culturelle Scènes et Cinés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2024, chapitre 011, nature 611, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole pour l'exercice 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ